

**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 OCTOBRE 2016**

Le vingt huit octobre deux mil seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme BOYER Pia, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme COQUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle.

**Absentes excusées** : Mme LE BOHEC Inès donne pouvoir à Mme BOYER Pia, Mme PATRAT Annick donne pouvoir à M. BODINEAU Stéphane, Mme HUET Rachel.

**Secrétaire de séance** : M. BRÉAL Loïc

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

----

**Approbation du compte rendu de Conseil municipal.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 30 septembre 2016.

Une présentation de la Brigade territoriale Autonome de Saint Aubin du Cormier (gendarmerie) dans sa configuration actuelle, avec ses moyens humains et matériels, sa compétence territoriale et ses orientations du service a été effectuée par le Major commandant celle-ci au début de la séance.

Le territoire de Feins est couvert par cette brigade.

**I – DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative sur le budget de la commune, compte tenu que le chapitre 21 (Dépenses d'investissement – Immobilisations corporelles) est en insuffisance budgétaire de 15 500 € pour **l'opération 911**. Il convient de diminuer le chapitre 23 sur l'opération 181 (Salle multifonctions) au profit de l'opération 911 (Église).

Budget COMMUNE

DM 2

- Dépense Investissement

|             |               |                      |               |
|-------------|---------------|----------------------|---------------|
| Chapitre 23 | opération 181 | C/ 2313 Construction | - 15 500,00 € |
|-------------|---------------|----------------------|---------------|

|             |               |                                  |             |
|-------------|---------------|----------------------------------|-------------|
| Chapitre 21 | opération 911 | C/21318 Autres bâtiments publics | 15 500,00 € |
|-------------|---------------|----------------------------------|-------------|

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative ci dessus.

**II – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 077 située «5, Rue Aubigné», propriété de Monsieur Vincent FOSSARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la parcelle citée ci-dessus.

**III – CONVENTION : MUTUALISATION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES ENFANTS  
ALSH DE MONTREUIL SUR ILLE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une convention de mutualisation pour l'accueil des enfants – alsh de Feins et de Montreuil est proposé par la commune de Montreuil sur Ile dans le cadre d'un accueil réciproque des enfants les mercredis, durant les vacances scolaires et en fonction des plages et dates d'ouverture de chaque structure.

Dans l'attente d'informations complémentaires, Monsieur le Maire propose de reporter ce point.

#### **IV – CONVENTION : ACCUEIL DES ENFANTS A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE SAINT AUBIN D 'AUBIGNÉ**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que certains enfants de la commune fréquentent le centre de loisirs de Saint Aubin d'Aubigné et qu'il y a lieu de passer une convention de participation avec cette commune.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le tarif est **8,00 €** par journée de présence et de **4,00 €** par demi-journée de présence .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention de participation entre la commune de Feins et la commune de Saint Aubin d'Aubigné, avec les tarifs de **8,00 €** par journée de présence et de **4,00 €** par demi-journée de présence et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **V – CONVENTION :ACCUEIL DES ENFANTS A LA HALTE GARDERIE PARENTALE DE SAINT AUBIN D 'AUBIGNÉ**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une convention pour l'accueil des enfants de Feins à la halte garderie parentale de Saint Aubin d'Aubigné est proposée par celle-ci avec une contrepartie d'une participation financière de 8,00 € par journée de présence et 4,00 € par demi-journée de présence.

Dans l'attente d'informations complémentaires, Monsieur le Maire propose de reporter ce point.

#### **VI – PRESENTATION AMÉNAGEMENT RUE DES ECOLES ET RUE DE MONTREUIL**

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet d'aménagement de voirie pour la rue des écoles et pour la rue de Montreuil avec un support de plans et de photos réalisé par un cabinet d'architecte et la Société Infra concept.

M. Jean-Yves HONORÉ demandera pour le prochain conseil le coût de cette réalisation en prenant en compte plusieurs options. Une réunion publique présentant le projet et permettant de recueillir les avis des riverains aura lieu en décembre 2016 (le 6 ou le 13).

#### **VII – PÉRISCOLAIRE / SUPPRESSION DU GOUTER**

Madame Floriane COQUILLET, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une cinquantaine d'enfants prennent le goûter actuellement, et que pour des raisons d'organisation et de sécurité, le goûter ne sera plus fourni par la collectivité à compter du 3 novembre 2016. De ce fait, il n'y aura plus de facturation de ce produit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 11 voix pour, 2 voix contre, approuve la décision ci dessus.

#### **VIII – INTERCOMMUNALITE : GOUVERNANCE - PROJET DE STATUTS DE LA FUTURE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

##### **GOUVERNANCE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la règle du droit commun a été retenue dans le cadre de la représentation des communes au nouveau conseil communautaire, avec 38 sièges.

Cependant, la répartition se trouve quelque peu modifiée suite à la décision de Rennes Métropole de ne plus accueillir la commune de Mouazé au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec 1 siège en plus pour la commune de MOUAZÉ et 1 siège en moins pour la commune de la MÉZIÈRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette nouvelle répartition dans le cadre de la représentation des communes au nouveau conseil communautaire, avec 38 sièges.

##### **PROJET DE STATUTS**

Monsieur le Maire présente à nouveau aux membres du Conseil municipal le projet de statuts de la Communauté de communes Val d'Ille – Aubigné élaboré en octobre 2016, avec :

- ses dispositions générales dont les communes membres, l'objet de la future communauté de communes, sa durée et son siège social,
- ses compétences,
- son fonctionnement.

Celui-ci annule et remplace le projet qui a été validé par le Conseil municipal lors de la séance du 30/09/2016. Il est rédigé en prenant en compte le code des collectivités Territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal la validation de ce projet de statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 9 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, accepte le projet de statuts tel que présenté.

## **IX – QUESTIONS DIVERSES**

### **Service voirie**

Monsieur le Maire fait aux membres du Conseil municipal que le service voirie du Val d'Ille est amené à évoluer vers un service commun mutualisé avec les communes. L'étendue du nouveau territoire du Val d'Ille - Aubigné, les moyens humains, les équipements techniques, les contraintes d'entretien, les besoins des communes sont parmi les facteurs à prendre en compte pour l'avenir.

Il est souhaitable que la commune adopte dès à présent une position de principe sur l'adhésion future à ce service tout un précisant un calendrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion future à ce service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

### **Locatifs sociaux**

#### **Paieement des charges**

Un avenant au bail est à mettre en place dans le cadre du nettoyage des espaces communs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Réhabilitation thermique du parc locatif social**

Le Département a lancé un appel à projets pour la réhabilitation thermique du parc locatif. Ce dispositif concerne les logements conventionnés des communes et des intercommunalités. Pour être éligible, il faut que les projets permettent une réduction des charges énergétiques de 20 % (eau chaude, chauffage, électricité). Ces logements doivent dater d'avant 2000.

Monsieur le Maire propose de demander des devis et de lancer un diagnostic énergétique, puis monter un dossier pour l'année 2017.

### **Communication : Site Internet /Logo / P'tit Finésien**

- Proposition d'un nouveau site internet de la mairie (voir avec un autre hébergeur) Refonte du site,
- Moderniser le logo de Feins,
- Refonte du P'tit Finésien avec un compte rendu succinct du Conseil municipal.

### **Fermeture du secrétariat de mairie**

le samedi 12 novembre 2016 de 9h00 à 11h30.

### **Cérémonie des vœux**

samedi 7 janvier 2017 à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure et 20 minutes.

### **Conseil municipal**

Prochaines réunions les vendredis 25 novembre 2016 à 20h30, 22 décembre 2016 à 20h30, 27 janvier 2017 à 20h30, 24 février à 20h30.